

# Conseil municipal du jeudi 21 avril 2022

## COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Athée, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale sous la présidence de Madame le Maire, Nadine MARTIN-FERRE.

**Présents** : CHAMPION Kalyne, GIRAUD Marc, GAUTHIER Clarisse, JULLIOT Alexandre, PAILLARD Alain, PESCHÉ Nicole, DESMONTILS Olivier.

**Absents excusés** : PIAU Valérie, LAMY Anthony

**Secrétaire de séance** : CHAMPION Kalyne

-----

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 MARS 2022**

Madame le Maire demande si des observations sont à apporter au compte rendu de la séance du 24 mars 2022. Le procès-verbal est adopté à 7 voix des membres présents et 1 abstention.

➤ **DEL 20220421-01 : Terrain multisports et options, City-Stade**

Le conseil examine la réalisation d'un terrain multisports, city-stade, avec l'entreprise Nerual de Cossé-Le Vivien.

Mme Le Maire donne lecture des devis qui correspondent à la création d'une plateforme en enrobé de 27m50 x 17m Et d'une structure multisports et options de 25m x 12m pour un montant total de **70 580€ HT**.

Mme Le Maire informe le conseil que notre projet serait subventionnable à hauteur de 50% sur présentation d'un dossier à l'agence national du sport.

Mme le Maire informe le conseil qu'une dotation forfaitaire du CD 53 plan de relance Mayennais d'un montant de **9 673€** pourra être affectée au projet du city stade.

Madame le Maire propose le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
POSTE	Montant	COFINANCEURS	Subvention demandée	%
	HT			
Création plateforme	26 500,00 €			
Fourniture structure multisport	44 080,00 €	CD 53 Plan de relance Mayennais	9 673,00 €	13,71%
		Agence national du sport	35 290,00 €	50,00%
		Auto financement	25 617,00 €	36,29%
<b>TOTAL</b>	<b>70 580,00 €</b>		<b>70 580,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Après en avoir délibéré, le conseil

- Valide le projet de city stade
- Valide le plan de financement
- Décide de demander l'aide à l'agence nationale des sports concernant la création du City-Stade
- Décide de demander la subvention CD 53 au titre du plan Mayenne relance – volet communal
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce projet

Madame le maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

➤ **DEL 20220421- 02 : Demande de subvention départementale au titre du plan Mayenne Relance – Volet communal – pour une plateforme et une structure multisports et options (City-Stade)**

Mme le Maire informe le conseil municipal de la mise en place par le Département du plan Mayenne Relance. Une enveloppe de 4 millions d’euros est destinée à soutenir l’investissement public local des communes Mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoires.

Chaque commune de moins de 10 000 habitants se verra donc accorder une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l’affecter aux investissements qu’elle juge elle-même prioritaires.

La dotation pour la commune est de 9 673€, cumulable avec d’autres dispositifs de subvention du département existants dans la limite d’un taux d’intervention du département s’élevant à 80% maximum du coût total HT.

Au regard de ces éléments, je vous propose d’étudier l’affectation de notre dotation au projet suivant :

1. Description du projet :

Equipement en pleine Aire  
 Création d'une plateforme en enrobé de 27m50 x 17m  
 Aménagement et construction d'une structure Multisport, City-Stade de 25M x 12M  
 Pelouse synthétique avec traçage au sol  
 Les équipements que nous souhaitons intégrés sont :  
 Poteaux pour terrains Volley-ball, tennis, handball + filets  
 Pare Ballons en Largeur d'une hauteur de 3M  
 Paniers de Basket  
 Buts Brésilien

2. Calendrier prévisionnel :

Début des travaux début septembre 2022  
 Fin des travaux fin septembre 2022

3. Montant des devis :

Création d’une plateforme en enrobé de 27m50 x 17m **26 500,00€ HT**  
 Fourniture structure multisports et options **44 080,00€ HT**

4. Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES		
POSTE	Montant	COFINANCEURS	Subvention demandée	%
	HT			
Création plateforme	26 500,00 €			
Fourniture structure multisport	44 080,00 €	CD 53 Plan de relance Mayennais	9 673,00 €	13,71%
		Agence national du sport	35 290,00 €	50,00%
		Autofinancement	25 617,00 €	36,29%
<b>TOTAL</b>	<b>70 580,00 €</b>		<b>70 580,00 €</b>	<b>100,00%</b>

## 5. Durée d'amortissement :

Amortissement néant

L'opération proposée étant cohérente avec les schémas départementaux, je vous propose de la retenir dans le cadre de notre dotation « Mayenne Relance – Volet communal ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le projet et retient le calendrier des travaux,
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du plan Mayenne Relance – Volet communal, d'un montant de **9 673€**
- autorise Mme le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier

### ➤ Devis aménagement Prés aux Cochons :

Madame le Maire informe le conseil municipal des devis reçus pour l'aménagement du Pré aux cochons.

Ces devis comprennent :

Nettoyage du pré, taille + ramassage et évacuation des déchets.

Espaces verts : terrassement d'une allée + nivelage et compactage d'une couche de tout venant + d'une couche d'arène granitique + fourniture et plantations de pommiers et de poiriers + profilage d'un talus le long et d'un accès VL réalisé avec les déblais de végétale de l'allée. Fourniture et pose d'un paillis biodégradable sur le talus. Fourniture et plantations de végétaux sur le talus pour former une haie bocagère.

Fourniture et pose d'un parcours CRAPA.

Fourniture et pose d'une barrière pivotante et de tables de pique-nique dont une PMR.

Fourniture et pose d'un barbecue, d'un terrain de boules, et d'un aménagement poubelles.

Création d'une terrasse avec débordement sur la rivière.

1<sup>er</sup> Devis :

L'entreprise Leroy Paysages de Changé (53) d'un montant total de **40 836,25€ HT**, une option de **15 281.25€ HT** a été notée pour une allée en arène Granitique.

2<sup>ème</sup> Devis :

L'entreprise Damien Dobaire Paysages de Athée (53) d'un montant total de **39 320€ HT**

Après délibération, le Conseil municipal,

- **RETIENS** l'entreprise Damien Dobaire Paysage, souhaite travailler avec une entreprise communale, abandonne l'idée de la création d'une terrasse avec débordement sur la rivière et souhaite privilégier du mobilier fabriqué avec des matériaux recyclés (exemple bouteilles plastiques de la société Espace Créatic).
- De prévoir par la suite un espace Maisons pour insectes fabriqué et mis en place avec les jeunes du dispositif argent de poche et l'aide de Mr Dobaire. D'étudier également un sentier qui rejoindrait le futur City-Stade et le Pré aux Cochons avec une signalisation.
- **AUTORISE** Mme le Maire et la commission travaux à revoir le projet avec l'entreprise Dobaire.

➤ **Devis mur mitoyen atelier – Mr et Mme Mongazon :**

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise de maçonnerie SMR de Athée a envoyé deux devis pour la réparation du mur mitoyen qui s'est effondré entre la propriété de Mr et Mme Mongazon et l'atelier communal.

Un devis d'un montant de **5 153,29€ HT** prévoyant :

Démolition et évacuation du mur en pierre du puits jusqu'à la partie effondrée, fondation béton armé pour élévation mur agglos. Élévation mur agglos creux recto-verso (doublé), chaperon béton armé en pente en raccord existant, béton coffré pour raidisseurs et chaînage, piquetage et nettoyage mur conservé.

Dégrossis ciment sur la totalité du mur côté communal seulement.

Un deuxième devis de **3 659,49€ HT** a été reçu sans la partie Dégrossis ciment.

Mr et Mme Mongazon s'interrogent sur la propriété du mur effondré.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de revoir avec Mr et Mme Mongazon quel arrangement pourrait être trouvé pour la réparation de ce mur.

➤ **Devis VISTANDCOM passage à la fibre :**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le prestataire téléphonique a envoyé un devis pour le renouvellement du contrat ainsi qu'une proposition pour l'installation de la fibre à la Mairie.

Vistandcom précise qu'il serait important, pour des raisons de sécurité ainsi que pour les soucis que nous rencontrons avec l'adresse mail Wanadoo, de modifier notre adresse mail et nous conseille de nous renseigner auprès de notre prestataire informatique.

Devis abonnements mensuels renouvellement ligne IP centrex pour un montant de **77€ HT par mois**

Ces conditions tarifaires sont valables pour un engagement de 36 mois à compter de la date de mise en service et sous réserve d'acceptation.

Devis raccordement fibre :

Frais de mise en service + routeur fibre + intervention technique à la Mairie comprenant le paramétrage et migration vers nouvelle solution.

Pour un montant de **430€ HT**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la proposition du prestataire Vistandcom pour le renouvellement du contrat sur une durée de 36 mois et sur l'installation de la fibre à la Mairie
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier et de voir auprès du prestataire informatique, Electro-System, pour la migration de notre boîte mail existante avec archives vers une nouvelle adresse mail.

➤ **DEL 20220421- 03 : Adhésion au service « Conseil en énergie partagé en sud Mayenne »**

Adhésion au service conseil en énergie partagé du GAL Sud Mayenne (CEP) 2022-2026

Le Gal Sud Mayenne, regroupant les communautés de communes des pays de Craon, de Château Gontier et de Me-slay-Grez, est engagé dans une politique énergie-climat territoriale depuis 2010 avec notamment ses programmes de développement territorial Leader (ou encore TEPCV,...). Les 3 communautés de communes du Sud Mayenne ont ainsi une ambition partagée de Territoire à Energie Positive et Bas Carbone (TEPOS-BC) qui s'inscrira dans leur Plan Climat Air Energie Territorial. A cet effet, il encourage donc les collectivités à devenir exemplaires en matière de maîtrise de consommation énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre,

Pour ce faire, le GAL organise régulièrement des actions de sensibilisation (information et formation sur la performance énergétique dans les bâtiments), des études (audits énergétiques témoins), des visites (expériences exemplaires de collectivités pionnières), des animations (présentation publique de thermographie et test d'étanchéité à l'air), des services d'expertise et de conseils dédiés (Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique, Conseil en Energie Partagé) Par ailleurs, le Gal cofinance à travers les financements européens Leader, et autres dispositifs que le Gal mobilise et pilote (CEE, contrats EnR,..), des projets exemplaires de rénovation de performance énergétique de bâtiments publics.

Depuis 2011, le GAL Sud Mayenne propose aux communes volontaires un service de Conseil en Energie Partagé (CEP), qui les accompagne à réaliser des économies d'énergie et donc limiter la facture énergétique sur leur patrimoine et dans leurs services. En moyenne sur 5 ans, sur un périmètre constant, plus de 10 % d'économies d'énergie ont été constatées, soit en moyenne l'équivalent d'une économie en euros constants de 2 €/hab./an.

Chaque conseiller recruté par le Gal Sud Mayenne dispose de compétences énergétiques et thermiques et intervient en toute neutralité.

Il est missionné pour accompagner les collectivités adhérentes à :

- mettre en œuvre un bilan énergétique sur le patrimoine communal (bâtiments, éclairage public,...) - assurer un suivi des consommations en lien avec la municipalité
- accompagner la mise en œuvre des préconisations de meilleure gestion (régulation chauffage et ECS, optimisation contrats de fournitures et d'entretien, éco-gestes,...) - développer des pratiques économes

Et depuis plus de 5 ans, à :

- accompagner les élus dans leurs décisions et dans leurs conduites d'opérations exemplaires sur leur patrimoine, à savoir des projets de haute performance et haute qualité énergétique et écologique, notamment des rénovations énergétiques très basse consommation et bas carbone ; ces projets de haute qualité permettant de réduire fortement les consommations d'énergie et d'accéder souvent à des soutiens financiers dédiés complémentaires, notamment Leader. Pour tout projet d'un montant d'investissement supérieur à 50 000 €, bénéficiant d'une aide financière et d'accompagnement technique du service CEP, le Gal Sud Mayenne appellera auprès de la commune une participation financière variant de 1 500 € à 3 000 € selon la taille du projet

Comme sur la période précédente et les 66 communes du Sud Mayenne, une convention sera établie pour préciser le partenariat entre le GAL Sud Mayenne (Communauté de Communes du Pays de Château Gontier) et les communes adhérentes.

Sur la nouvelle période 2022-2026, l'adhésion à ce service pour la collectivité sera plafonnée à 0,90 €/hab./an.

Pour rappel, sur le Sud Mayenne, chaque commune dépense en moyenne 38 €/hab./an

Afin d'être exemplaire et dotée d'un patrimoine économe en énergies, la commune d'ATHÉE souhaite bénéficier de ces accompagnements et adhère au conseil en énergie partagé du Gal Sud Mayenne. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer au « conseil en énergie partagé » du Sud Mayenne, sur la période 2022-2026,
- De désigner Mr PAILLARD Alain comme élu référent et un agent en charge du suivi énergétique
- D'autoriser le maire à signer la convention de partenariat,
- D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.

➤ **Réseau des collectivités**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Réseau des collectivités animé par l'association Synergie propose une adhésion annuelle afin de pouvoir nous accompagner dans différentes démarches.

Le conseil municipal, après en avoir échangé,

Demande à Mme Le Maire de contacter le Réseau des collectivités pour qu'il intervienne lors d'une réunion de conseil pour apporter plus d'informations sur les services d'accompagnements proposés.

➤ **Point fleurissement, devis pépinière Huchet**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la société SAS pépinières Jean Huchet de Gennes sur Seiche a envoyé un devis n° 21015538 de divers plantes et arbres pour le fleurissement du village.

Le montant total de ce devis est de **305,47€ HT** il comprend 90 plantations avec 22 désignations différentes, les plantations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le devis n°21015538 pour un montant de **305,47€ HT**
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

➤ **Après-midi et soirée conviviale le 15 juillet organisé par le NPA**

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à une réunion d'information le 14 avril avec des habitants d'Athée et Emilie, la référente familles du centre social le nulle part ailleurs de Craon, une après-midi et soirée conviviale sera organisée avec le NPA et des bénévoles d'Athée le vendredi 15 juillet. C'est une année test pour le Nulle part ailleurs, 4 communes du Pays de Craon participent à cette année test.

Cette animation se déroulera auprès de la salle de l'Oudon, un spectacle sera proposé en soirée, des barbecues seront mis à dispositions, des jeux en bois seront prêtés par le comité des fêtes, le restaurant le Petit Athéen tiendra une buvette pour cette journée.

Des Flyers pour annoncer l'évènement seront fournis par le NPA et les élus se chargeront de la distribution dans chaque boîte aux lettres des Athéens.

L'ensemble du conseil municipal propose qu'un apéritif soit offert par la Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité :

- **DE VALIDER** l'organisation de la journée conviviale du 15 juillet 2022

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Le tracteur tondeuse a été réparé par JérémY Mignot
- 2 jeunes ont participé au dispositif argent de poche, tout s'est bien déroulé et les jeunes seront présents aux chantiers du mois de Juillet.
- Commémoration du 8 mai RDV à 11h au cimetière, la couronne de fleurs est offerte par la Mairie.
- Mme Le Maire a remis à chaque élu un polar de Nicolas Turon écrivain du Polar « Athée-souhait »

➤ La prochaine séance aura lieu le jeudi 2 juin 2022 à 20 heures.

➤ La séance s'est achevée à 22 heures 15.

**SIGNATURES**

*Nadine MARTIN-FERRÉ*

*Marc GIRAUD*

*Alain PAILLARD*

*Clarisse GAUTHIER*

*Anthony LAMY*

*Valérie PIAU*

*Excusé*

*Excusée*

*Nicole PESCHÉ*

*Alexandre Julliot*

*Kalyne Champion*

*Olivier DESMONTILS*